



AVIS AUX CERCLES 2019 / N°36

LL/EL/77

Bruxelles, le 25 septembre 2019

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA
 - 1.1. Accès à la salle de Louvain-La-Neuve – octobre 2019
 - 1.2. Fin de saison 2019 – Début de saison 2020
 - 1.3. Dossards papier saison 2018/2019
 - 1.4. Fiche d'identité 2019/2020
 - 1.5. Désaffiliation 2019 – rappel ! Clôture au 30/09/2019
2. COMMUNIQUE DE LA DIRECTION TECHNIQUE
 - 2.1. Formation Animateur en Athlétisme, les dimanches 17 et 24 novembre 2019 avec le formulaire d'inscription en ligne

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. Accès à la salle de Louvain-La-Neuve – octobre 2019

La salle de LLN sera accessible à partir du 1^{er} octobre 2019.

Modalités pratiques jusqu'au 25.10.2019 inclus :

- Accès en journée et soirée - sauf le 21.10.2019 de 17 à 22h00 – en prenant un carte d'entrée à la réception du Blocry (5€/séance).
- Les horaires et modalités sont disponibles sur le site www.blocry.be
- La cage de lancer du disque et du javelot n'est pas encore utilisable ; il n'y a pas de matériel disponibles (haies, starting-block, poids) ; les sautoirs peuvent être utilisés (mais prévoir élastique).
- Les athlètes sous statut avec leur entraîneur (SHN, ESI et ESA) disposent d'un accès gratuit mais doivent se présenter à l'accueil du Blocry.

1.2. Fin de saison 2019 – Début de saison 2020

La saison de cross-country débute le 27 octobre 2019. Les athlètes qui participeront aux cross à partir de cette date sont tenus de le faire **avec le nouveau dossard 2020**, dans leur nouvelle catégorie éventuelle et, le cas échéant, sous leurs nouvelles couleurs, y compris les athlètes concernés par la procédure de désaffiliation d'initiative (article 6.2.41 et 42 du R.O.I.).

La saison de piste se termine le 31 octobre 2019. Pour les compétitions jusqu'à cette date, les athlètes participeront dans la même catégorie, sous leurs couleurs et avec leur dossard de la saison 2019.

1.3. Dossards papier saison 2018/2019

Les dossards papier non utilisés doivent rentrer à la fédération au moyen du formulaire disponible sur le site de la LBFA pour le 4/11/2019 au plus tard.

1.4. Fiche d'identité 2019/2020

Pour rappel, les cercles sont invités à remplir la fiche d'identité, et à la renvoyer au secrétariat de la LBFA pour le 31/10/2019 au plus tard (une amende de 2,50 € par jour de retard est appliquée). Il nous semble utile de rappeler que les points repris dans les extraits du ROI ci-dessous sont impératifs. Nous vous remercions d'avance de bien vouloir vous y conformer.

« 5.3.1.1. Les cercles associés adressent chaque année à la L.B.F.A., une copie conforme du procès-verbal de leur assemblée générale statutaire et l'informe de leurs modifications statutaires intervenues.

5.3.1.2. Ils communiquent à la L.B.F.A., les modifications de composition de leur conseil d'administration telles qu'ils doivent les faire paraître au Moniteur belge, dans les 30 (trente) jours francs du changement intervenu, signées par 3 (trois) administrateurs dont le Président et le Secrétaire ou le correspondant officiel.

5.3.1.3. Les membres du conseil d'administration doivent être affiliés à la L.B.F.A.

5.3.2. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

5.3.2.1. La L.B.F.A. et les Comités fédéraux s'adressent au correspondant officiel désigné par le conseil d'administration du cercle. Celui-ci en sera administrateur et de préférence son secrétaire. »

1.5. Désaffiliation 2019 – rappel ! Clôture au 30/09/2019

Pour rappel, seules les désaffiliations validées avant le 30/09/2019 seront décomptées de la facture de clôture 18-19.

Les demandes de désaffiliations encodées dans Fedinside ne sont validées qu'à la réception des listes dûment signées par trois administrateurs. (liste que les cercles peuvent imprimer via le module Fedinside).

2. COMMUNIQUE DE LA DIRECTION TECHNIQUE

2.1. Formation Animateur en Athlétisme, les dimanches 17 et 24 novembre 2019 avec le formulaire d'inscription en ligne

Veillez trouver, en annexe, toutes les informations et le formulaire d'inscription en ligne de la formation prévue au Stade de la RUSTA.